

## Plage du Ris, interdiction permanente de baignade L'Etat responsable depuis longtemps

La plage du Ris est frappée d'interdiction permanente de baignade pour toute la saison 2019, parce que la qualité microbiologique de ses eaux est en classement « insuffisant » depuis les cinq dernières années : 2014, 2015, 2016, 2017, 2018. La cause de cette pollution récurrente est connue, les bactéries proviennent principalement des élevages bovins en amont de la rivière du Ris.

### Suivi sanitaire des eaux de baignade

L'évaluation de la qualité des eaux de baignade est réalisée par les agences régionales de Santé, en application d'une directive européenne du 15 février 2006. Les sites de baignade en Bretagne sont au nombre de 257 en mer et 4 en eau douce, ils sont choisis et gérés par les mairies.

Une douzaine de prélèvements sont effectués sur chaque site entre le 15 juin et le 15 septembre. Le résultat d'un prélèvement peut être ponctuellement « bon », « moyen » ou « mauvais » suivant la concentration mesurée d'Escherichia coli et d'entérocoques intestinaux d'origine humaine et animale. Si cette concentration est trop élevée, le risque de présence de germes pathogènes est d'autant plus grand.

D'après le ministère de la Santé, « *Le contact avec des germes pathogènes au-delà d'une certaine concentration peut entraîner des pathologies de la sphère oto-rhino laryngée, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux. La baignade en eau polluée augmente le risque d'apparition de troubles de santé* ». <http://baignades.sante.gouv.fr/>

Quand le résultat d'un prélèvement est « mauvais », l'**interdiction temporaire** de baignade est prononcée, jusqu'à obtention d'un résultat au moins « moyen ». L'**interdiction préventive** temporaire peut également être décidée, les lendemains de fortes pluies qui lessivent les sols. Le résultat du prélèvement éventuel n'est alors pas pris en compte dans le classement annuel.

Ce classement annuel est calculé à la fin de la saison par l'agence régionale de Santé, en utilisant les résultats de la saison et des trois saisons précédentes. Quatre catégories sont possibles : « Excellent », « Bon », « Suffisant », « Insuffisant ».

Si le classement d'un site de baignade est « insuffisant » pendant cinq années consécutives, alors le site est frappé d'une **interdiction permanente** de baignade jusqu'à l'année d'obtention d'un classement au moins « suffisant ».

### Surpâturage en cause

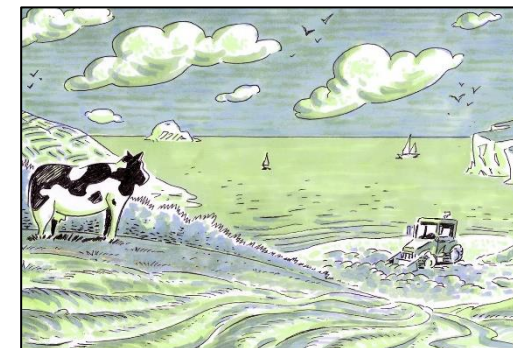
D'après l'étude réalisée par le laboratoire Laboce, « *Le recours à des marqueurs Bacteroidales pour diagnostiquer l'origine humaine ou animale des contaminations d'origine fécale dans la rivière du Névet (du Ris) comme dans la zone de baignade a montré que l'origine bovine est prédominante. Les calculs effectués en utilisant les données de cheptel bovin à l'échelle du bassin versant ont d'ailleurs confirmé que la seule activité de pâturage pouvait rendre compte à elle-seule des concentrations en bactéries d'origine fécale mesurées dans le réseau hydrographique* ». <http://www.mairie-douarnenez.fr/5801-revision-de-profil-des-eaux-de-baignade-de-la-plage-du-ris-mai-2017/file.html>

Le pâturage n'est pas toujours vertueux : quand les vaches disposent pour pâturer d'un hectare de prairie par tête, il n'y a pas de risque de pollution bactériologique. Mais quand elles sont entassées en forte densité sur des petites parcelles, leurs déjections sont lessivées par la pluie vers la rivière et la mer. Les vaches qu'on voit piétiner dans des champs d'herbe rase s'alimentent très peu d'herbe fraîche, elles sont mises dehors après avoir été nourries en stabulation, avec du fourrage et des mélanges céréales blé/maïs cultivés localement et soja OGM importé. Leur installer des abreuvoirs éloignés du bord de la rivière n'empêche pas le lessivage...

### Immobilisme des pouvoirs publics

Jusqu'à présent, aucune action n'est menée pour favoriser vraiment les changements de pratique agricole qui mettraient fin à la pollution. L'argent du plan algues vertes est gaspillé par de coûteuses dépenses de travaux publics de rehaussement du lit des cours d'eau, au prétexte de ralentir le flux des bactéries vers la mer.

La contamination bactérienne des eaux de baignade de la plage du Ris est une des nombreuses pollutions d'origine agricole (algues vertes et brunes, coquillages toxiques, pesticides) que subit cette plage comme beaucoup d'autres plages dans la baie de Douarnenez.



Pourtant les dérogations d'épandage dans la bande littorale des 100 mètres continuent d'être autorisées, ainsi que les projets d'extension d'élevage menant à la disparition des prairies....

**Depuis trop longtemps, l'ensemble des élus et représentants de l'Etat fuient leurs responsabilités.**